



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E160481

VALABLE JUSQU'AU 05/02/2027

ÉDITÉ LE 19/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTES 818 060 204

Siret : 818 060 204 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5408651

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 144262926 C 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 144262926 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ARTISAN J.B. & L.M.

237 RUE PAUL SALMON  
PARC D'ACTIVITES LES ARDILLAUX  
44390 CASSON

Téléphone : 02 72 20 64 13

Fax :

Portable : 06 78 08 18 48

Site Internet : <http://www.artisan-jb-lm.fr>

E-mail : [contact@artisan-jb-lm.fr](mailto:contact@artisan-jb-lm.fr)

Responsabilité légale :  
BOURMAUD JEROME GÉRANT

Effectif moyen : 11 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/11/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/12/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/03/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	15/06/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1